

États financiers consolidés de

**INNERGEX ÉNERGIE,
FONDS DE REVENU**

31 décembre 2008

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés d'Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « Fonds ») qui accompagnent ce rapport annuel et toute l'information que ce rapport contient au sujet du Fonds sont la responsabilité d'Innergex énergie renouvelable inc., en tant que gestionnaire du Fonds.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par le gestionnaire conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada en appliquant les politiques comptables détaillées dans les notes afférentes à ces états. Le gestionnaire est d'avis que les états financiers consolidés ont été dressés sur la base de critères d'importance acceptable à l'aide d'estimations justifiables et raisonnables. L'information financière du Fonds, présentée ailleurs dans ce rapport annuel, est conforme à celle fournie dans les états financiers.

Le gestionnaire maintient des systèmes de contrôles internes et procédures de communication de grande qualité et efficaces pour la comptabilité et l'administration tout en s'assurant que les coûts sont raisonnables. Ces systèmes lui donnent l'assurance que l'information importante relative au Fonds et à ses filiales est communiquée à la haute direction et que l'information financière est pertinente, précise et fiable, et que les éléments d'actif du Fonds sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Il incombe au Conseil des fiduciaires d'Innergex Énergie, Fiducie d'exploitation de s'assurer que le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Ce même Conseil assume l'ultime responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés du Fonds. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son Comité de vérification.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil et tous ses membres sont des fiduciaires externes indépendants.

Le Comité se réunit avec le gestionnaire, ainsi qu'avec les vérificateurs externes, afin de discuter des contrôles internes relatifs au processus de présentation de l'information financière, de la vérification de l'information financière et autres sujets relatifs à l'information financière, ainsi que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte en bonne et due forme de ses responsabilités. De plus, le Comité passe en revue le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes. Le Comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil afin d'approuver les états financiers consolidés avant leur diffusion auprès des porteurs de parts. Le Comité étudie également la question de retenir les services des vérificateurs externes, ou de reconduire leur mandat, qui est soumise à l'examen du Conseil et à l'approbation des porteurs de parts.

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil des fiduciaires d'Innergex Énergie, Fiducie d'exploitation. Les états financiers du Fonds ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, pour le compte des porteurs de parts. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a un accès complet et sans restriction au Comité de vérification.

[S] *Michel Letellier*
Michel Letellier, MBA
Président et chef de la direction
Innergex énergie renouvelable inc.
Gestionnaire du Fonds

[S] *Jean Perron*
Jean Perron, CA, CMA
Vice-président et chef de la direction financière
Innergex énergie renouvelable inc.
Gestionnaire du Fonds

Longueuil, Canada le 16 mars 2009

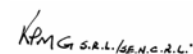
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX PORTEURS DE PARTS

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « Fonds ») aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, des résultats étendus, de l'évolution de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à Innergex énergie renouvelable inc., le gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes

faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états consolidés financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 23 février 2009

*CA auditeur permis n° 19554

États financiers consolidés

Bilans consolidés

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 636 864 \$	12 150 357 \$
Débiteurs (Note 4)	7 411 947	20 888 600
Fonds détenus en fiducie (Note 5)	1 585 550	1 822 140
Tranches à court terme des comptes de réserve (Note 6)	464 562	900 291
Actif d'impôts futurs à court terme (Note 13)	553 412	1 778
Autres actifs à court terme	2 496 718	2 394 284
	21 149 053 \$	38 157 450 \$
Comptes de réserve (Note 6)	14 632 011 \$	14 258 340 \$
Immobilisations (Note 7)	345 218 225	346 672 643
Actifs incorporels (Note 8)	129 577 067	138 677 761
Instruments financiers dérivés (Note 9)	7 484 770	7 109 119
Actif d'impôts futurs (Note 13)	3 041 471	2 680 644
Écart d'acquisition (Note 3a)	8 905 029	-
	530 007 626 \$	547 555 957 \$
Passif et Avoir des porteurs de parts		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	11 535 154 \$	13 454 194 \$
Distributions payables aux porteurs de parts	2 449 376	2 364 604
Notes remboursables sur demande (Note 3 b)	-	14 008 567
Instruments financiers dérivés (Note 9)	4 590 761	530 276
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 11)	2 563 035	4 500 563
	21 138 326 \$	34 858 204 \$
Instruments financiers dérivés (Note 9)	18 903 969 \$	1 251 849 \$
Dette à long terme (Note 11)	226 866 338	211 013 130
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 12)	901 252	831 352
Passif d'impôts futurs (Note 13)	69 532 083	59 923 679
Participation minoritaire (Note 14)	-	14 388 998
Avoir des porteurs de parts (Note 15)	192 665 658	225 288 745
Engagements (Note 20)		
	530 007 626 \$	547 555 957 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés vérifiés.

Approuvé au nom du Fonds par :

[S] *Jean La Couture*
Jean La Couture, FCA
Président du Conseil des fiduciaires
Innergex Énergie, Fiducie d'exploitation

[S] *Gilles Lefrançois*
Gilles Lefrançois, CA
Fiduciaire
Innergex Énergie, Fiducie d'exploitation

États financiers consolidés

États consolidés des résultats

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
Produits d'exploitation bruts	59 430 461 \$	40 371 641 \$
Charges d'exploitation	9 062 110	6 377 941
Bénéfice d'exploitation	50 368 351 \$	33 993 700 \$
Frais généraux et d'administration	3 270 855	2 700 467
Bénéfice avant intérêts, provision pour impôts, amortissement, autres dépenses et revenus et participation minoritaire (« BAIIA »)	47 097 496 \$	31 293 233 \$
Intérêts sur la dette à long terme	12 930 125	7 168 294
Amortissement	20 612 011	12 990 524
Autres dépenses et (revenus) (Note 16)	21 290 085	(2 871 629)
(Perte) bénéfice avant provision pour impôts et participation minoritaire	(7 734 725) \$	14 006 044 \$
Provision pour impôts (Note 13)		
Impôts exigibles	2 141 333 \$	505 738 \$
Impôts futurs	(7 567 637)	40 625 227
	(5 426 304) \$	41 130 965 \$
Perte avant participation minoritaire	(2 308 421) \$	(27 124 921) \$
Bénéfice alloué à la participation minoritaire (Note 14)	929 749	1 245 106
Perte nette	(3 238 170) \$	(28 370 027) \$
Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation	29 404 276	25 016 400
Perte nette par part de fiducie	(0,11) \$	(1,13) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés vérifiés.

États financiers consolidés

États consolidés des résultats étendus

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
Perte nette	(3 238 170) \$	(28 370 027) \$
Autres éléments des résultats étendus		
Gain de change non réalisé sur la conversion de la filiale étrangère autonome	715 806 \$	502 484 \$
Perte de change non réalisée sur la portion de la dette libellée en \$US et désignée comme couverture de la filiale étrangère autonome	(708 209)	(419 592)
	7 597 \$	82 892 \$
Résultats étendus	(3 230 573) \$	(28 287 135) \$

États consolidés de l'évolution de l'avoir des porteurs de parts

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
Nombre de parts au début	29 404 276	24 679 867
Parts de fiducie émises		
6 décembre 2007 – Placement privé	-	4 724 409
Nombre de parts à la fin	29 404 276	29 404 276
Compte de capital des porteurs de parts au début	309 681 275 \$	248 070 369 \$
Parts de fiducie émises :		
6 décembre 2007 – Placement privé	-	61 700 782
Frais d'émission	-	(89 876)
Compte de capital des porteurs de parts à la fin	309 681 275 \$	309 681 275 \$
Déficit au début	(84 482 827) \$	(35 336 063) \$
Effet cumulatif des modifications de conventions comptables sur les exercices précédents (Note 2b)	-	3 419 356
Déficit redressé	(84 482 827) \$	(31 916 707) \$
Perte nette	(3 238 170)	(28 370 027)
Distributions déclarées aux porteurs de parts	(29 392 514)	(24 196 093)
Déficit à la fin	(117 113 511) \$	(84 482 827) \$
Cumul des autres éléments des résultats étendus au début	90 297 \$	7 405 \$
Autres éléments des résultats étendus	7 597	82 892
Cumul des autres éléments des résultats étendus à la fin	97 894 \$	90 297 \$
Total du déficit et du cumul des autres éléments des résultats étendus	(117 015 617) \$	(84 392 530) \$
Avoir des porteurs de parts à la fin	192 665 658 \$	225 288 745 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés vérifiés.

États financiers consolidés

États consolidés des flux de trésorerie

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Perte nette	(3 238 170)	\$	(28 370 027)	\$
Ajustements pour :				
Amortissement des immobilisations	11 423 184		6 306 929	
Amortissement des actifs incorporels	9 188 827		6 683 595	
Augmentation due à la désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 12)	69 900		4 625	
Provision pour impôts futurs	(7 567 637)		40 625 227	
Perte (gain) non réalisé(e) sur instruments financiers dérivés	21 192 791		(1 601 744)	
Bénéfice alloué à la participation minoritaire (Note 14)	929 749		1 245 106	
Perte (gain) de change non réalisé(e)	426 585		(351 112)	
Effet de la variation de taux de change	233 989		21 487	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 18)	(306 316)		1 575 908	
	32 352 902	\$	26 139 994	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Distributions versées aux porteurs de parts (Note 17)	(29 307 742)	\$	(23 816 170)	\$
Frais d'émission de parts de fiducie	-		(89 876)	
Produit de l'émission de la dette à long terme	70 800 000		3 200 000	
Frais de financement (Note 11)	(842 690)		-	
Remboursement de la dette à long terme	(59 186 612)		(1 060 316)	
	(18 537 044)	\$	(21 766 362)	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(3 370 690)	\$	(206 449)	\$
Acquisitions d'entreprises, nettes de l'encaisse acquise (Note 3)	(14 481 924)		2 855 650	
Produits de disposition d'immobilisations	35 000		-	
Excédent prélevé de la réserve hydrologique / éolienne (Note 6)	247 542		-	
Fonds nets prélevés de la réserve pour nivellement (Note 6)	900 291		870 765	
Fonds prélevés de la réserve pour réparations majeures (Note 6)	211 577		-	
Investissements dans les autres comptes de réserve (Note 6)	(968 210)		(2 765 154)	
	(17 426 414)	\$	754 812	\$
Effet de la variation de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	97 063	\$	(292 595)	\$
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 513 493)	\$	4 835 849	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	12 150 357		7 314 508	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	8 636 864	\$	12 150 357	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie :				
Encaisse	5 017 655	\$	6 028 759	\$
Placements à court terme	3 619 209		6 121 598	
	8 636 864	\$	12 150 357	\$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie:				
Intérêts versés	13 688 370	\$	7 058 211	\$
Impôts payés	544 912	\$	508 459	\$
Pièces de rechange transférées aux immobilisations (Note 2a)	535 057	\$	-	\$
Acquisitions d'immobilisations impayées (Note 18)	1 101 013	\$	3 769 679	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés vérifiés.

Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable sans personnalité morale qui a été créée le 25 octobre 2002 en vertu des lois de la province de Québec. Un nombre illimité de parts de fiducie peut être émis en vertu de la convention de fiducie. Le Fonds, qui a débuté ses opérations le 4 juillet 2003, a été constitué pour indirectement acquérir et détenir des participations dans des installations de production d'énergie renouvelable (les « installations ») et pour procéder à l'acquisition indirecte de prêts relatifs à certaines de ces installations. En date du 31 décembre 2008, le Fonds détenait indirectement des participations dans les filiales suivantes :

- (i) Innergex, société en commandite (« Innergex S.E.C. ») qui est propriétaire des trois centrales Portneuf, de la centrale Chaudière et de la centrale Saint-Paulin ;
- (ii) Trent-Severn Power, Limited Partnership (« Trent L.P. ») qui est propriétaire de la centrale Batawa ;
- (iii) Innergex Montmagny, société en commandite (« Innergex Montmagny S.E.C. ») qui est propriétaire de la centrale Montmagny ;
- (iv) Hydro-Windsor, société en commandite (« Hydro-Windsor S.E.C. ») qui est propriétaire de la centrale Windsor ;
- (v) Horseshoe Bend Hydroelectric Company (« Horseshoe Bend ») qui est propriétaire de la centrale Horseshoe Bend ;
- (vi) Rutherford Creek Power Limited Partnership (« Rutherford L.P. ») qui est propriétaire de la centrale Rutherford Creek ;
- (vii) Innergex BDS, société en commandite (« BDS S.E.C. ») qui est propriétaire, en qualité de copropriétaire indivis, de 38 % du parc éolien Baie-des-Sables ;
- (viii) Innergex AAV, société en commandite (« AAV S.E.C. ») qui est propriétaire, en qualité de copropriétaire indivis, de 38 % du parc éolien L'Anse-à-Valleau.

Innergex énergie renouvelable inc. (le « gestionnaire »), administre le Fonds et gère Innergex Énergie, Fiducie d'exploitation, (la « Fiducie d'exploitation »), une filiale en propriété exclusive du Fonds, laquelle est indirectement propriétaire des éléments d'actif et des placements du Fonds. Le gestionnaire offre également des services de gestion aux exploitants des installations du Fonds.

1. Principales conventions comptables :

a) Méthode de consolidation retenue :

Les états financiers consolidés englobent les comptes du Fonds, l'ensemble de ses filiales et de ses coentreprises. Les investissements dans lesquels le Fonds a le contrôle effectif sont consolidés intégralement. Les intérêts du Fonds dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les soldes réciproques substantiels et les opérations intersociétés importantes ont été éliminés.

b) Constatation des produits :

Les produits sont constatés selon la comptabilité d'exercice au moment de la livraison de l'électricité à des tarifs qui sont conformes aux contrats d'achat d'électricité conclus auprès des services d'électricité acquéreurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse disponible, de soldes bancaires et de placements liquides à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois, ainsi que du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Fonds.

d) Immobilisations :

Les immobilisations corporelles, qui se composent de centrales hydroélectriques, de parcs éoliens et des pièces de rechange principales et du stock de pièces de sécurité, sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement des centrales de production d'énergie hydroélectrique se calcule selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante d'une période variant de 40 à 50 ans, débutant à la date où les immobilisations sont prêtes à être mises en service. L'amortissement des parcs éoliens est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante d'une période de 25 ans, débutant à la date où les immobilisations sont prêtes à être mises en service. Les autres équipements sont amortis linéairement sur une période de 5 ans. L'amortissement des pièces de rechange principales et du stock de pièces de sécurité se calcule selon la même méthode d'amortissement que l'immobilisation auxquelles elles se rattachent.

Les améliorations qui permettent d'accroître ou de prolonger la durée de vie utile ou la capacité d'une immobilisation sont capitalisées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. La durée de vie sur laquelle les immobilisations sont amorties est la suivante :

Type d'immobilisations	Années de fin de la période d'amortissement	Durée de vie pour le calcul de l'amortissement
Centrales hydroélectriques	2034 à 2054	31 à 49 ans
Parcs éoliens	2031 à 2032	24 à 25 ans

e) Actifs incorporels :

Les actifs incorporels font référence à divers permis et ententes reliés aux centrales de production d'énergie hydroélectrique et aux parcs éoliens et sont comptabilisés au prix coûtant. Ceux-ci sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante jusqu'à l'échéance du premier des permis et des ententes pour chacune des installations. Les actifs incorporels comprennent également des frais de garantie prolongée d'équipements éoliens qui sont amortis entre la troisième et la cinquième année après la date de mise en service des parcs éoliens. La durée de vie sur laquelle les actifs incorporels sont amortis est la suivante :

Actifs incorporels liés aux actifs suivants	Années de fin de la période d'amortissement	Durée de vie pour le calcul de l'amortissement
Centrales hydroélectriques	2014 à 2030	11 à 26 ans
Parcs éoliens	2026 à 2027	19 à 20 ans
Frais de garantie prolongée	2011 à 2012	3 ans

f) Écart d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net identifiable des entreprises acquises. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si la survenance d'un événement ou d'une situation indique que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur doit être constatée dans l'état des résultats pour un montant égal à l'excédent.

g) Dépréciation d'actifs à long terme :

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'actif excède la valeur non actualisée du total des flux de trésorerie qui devraient résulter de l'utilisation de l'actif et de sa sortie éventuelle. Le montant de cette perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

h) Impôts sur les bénéfices :

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le Fonds, à titre de fiducie, n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices gagnés avant 2011 dans la mesure où ses bénéfices et ses gains en capital imposables sont payés ou payables à un porteur de parts. Par ailleurs, le Fonds s'est engagé par contrat à distribuer à ses porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité de son bénéfice et de ses gains en capital imposables qui seraient autrement imposables entre ses mains. Par conséquent, aucune provision pour impôts sur les bénéfices courant à l'égard du Fonds n'a été incluse dans les états financiers. Seule une provision pour impôts futurs pour les périodes débutant après le 1^{er} janvier 2011 a été enregistrée suite à l'adoption de modifications concernant l'imposition des fiducies publiques.

i) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Le Fonds constate un passif lié à la mise hors service d'immobilisations résultant de l'acquisition, de la construction, du développement ou du cours normal de ses affaires. Le passif lié à la mise hors service d'immobilisations est initialement constaté à sa juste valeur pendant l'exercice au cours duquel il naît pour le Fonds une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation et lorsqu'une estimation raisonnable de la juste valeur peut être effectuée. Le coût correspondant est capitalisé dans l'actif connexe et est amorti sur la durée de vie utile estimative de l'actif. Au cours des exercices suivants, ce passif est ajusté en fonction des modifications découlant du passage du temps et des révisions apportées au calendrier ou au montant de l'estimation initiale de la valeur non actualisée des flux de trésorerie. L'accroissement du passif jusqu'à sa juste valeur résultant du passage du temps est imputé aux résultats.

j) Montants par part de fiducie :

Le bénéfice net par part de fiducie s'obtient en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation.

k) Recours à des estimations :

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs déclarés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces estimations. Au cours de la période à l'étude, la direction a fait un certain nombre d'estimations et formulé des hypothèses portant notamment sur la détermination de la juste valeur des éléments d'actif acquis et des passifs assumés dans les acquisitions d'entreprises, les durées de vie utile et la possibilité de récupération des immobilisations, les impôts futurs de même que sur la juste valeur des éléments d'actif et de passif financiers. Ces estimations et ces hypothèses se fondent sur les conditions actuelles, la ligne de conduite que la direction prévoit adopter de même que sur des hypothèses concernant les activités et les conditions économiques à venir. Les montants inscrits pourraient varier considérablement dans la mesure où les hypothèses et les estimations devaient changer. Ces estimations font l'objet d'une révision périodique. Au fur et à mesure que des ajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

l) Relations de couverture :

Le Fonds utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt sur le financement par emprunt. La politique du Fonds consiste à ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Le Fonds détermine, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les instruments dérivés qui constituent des couvertures économiques mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés dans le bilan à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats. Lorsque des instruments financiers admissibles à la comptabilité de couverture arrivent à échéance ou deviennent inefficaces avant leur échéance et ne sont pas remplacés dans le cadre de la stratégie de couverture consignée du Fonds, les gains ou les pertes reportés sur ces instruments continuent d'être reportés et imputés aux résultats au cours de la même période que les gains ou les pertes correspondants des éléments couverts. Les gains et les pertes réalisés après l'échéance des instruments de couverture ou une fois que ces derniers sont devenus inefficaces sont imputés directement aux résultats. Si l'élément couvert cesse d'exister en raison de son échéance, de son expiration, de son annulation ou de son exercice avant l'échéance de l'instrument de couverture, les gains ou les pertes reportés sont imputés aux résultats.

Le Fonds n'utilise pas la comptabilité de couverture pour ses instruments financiers.

m) Conversion de devises :

Comptes et opérations conclues en devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change non réalisés à la conversion des actifs et passifs monétaires sont compris dans le calcul du bénéfice net de la période.

Établissement étranger

Le Fonds convertit les états financiers de sa filiale étrangère autonome au taux courant. Selon cette méthode, tout actif et passif libellé en devises étrangères est converti au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyen en vigueur pendant la période. Le gain et la perte de change sont inclus dans les autres éléments des résultats étendus. Le Fonds désigne une portion de sa dette libellée en \$US comme couverture de son placement dans sa filiale étrangère autonome. Le gain et la perte de change sur la portion de sa dette désignée comme couverture sont inclus dans les autres éléments des résultats étendus. Le Fonds prépare une documentation en bonne et due forme concernant cette couverture. Le Fonds détermine à chacun des trimestres si la relation de couverture permet de compenser efficacement le gain ou la perte de change sur son placement dans sa filiale étrangère autonome.

2. Modifications des conventions comptables :

a) Modifications apportées en 2008 :

Le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, *Informations à fournir concernant le capital*, exige de la part d'une entité qu'elle fournisse des informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. Ce chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'application de ce chapitre a nécessité la présentation d'informations supplémentaires à la note 22.

Le chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA, *Stocks*, établit des normes pour l'évaluation des stocks. L'adoption de ces recommandations à compter du 1^{er} janvier 2008 n'a nécessité aucun ajustement au solde d'ouverture du déficit mais a requis une reclassification des autres actifs à court-terme aux immobilisations pour un montant de 535 057 \$. L'amortissement annuel s'en trouve augmenté de 13 279 \$.

b) Modifications apportées en 2007 :

- i) Le chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, s'applique aux exercices débutant le 1^{er} octobre 2006 ou après cette date. Ce chapitre établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Tous les actifs financiers et les instruments financiers dérivés doivent être mesurés à leur juste valeur ou au coût après amortissement. Tous les passifs financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lorsqu'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction, sinon ils sont mesurés au coût après amortissement.
- ii) Le chapitre 1530, *Résultat étendu*, et le chapitre 3251, *Capitaux propres*, s'appliquent aux exercices débutant le 1^{er} octobre 2006 ou après cette date. Le résultat étendu représente la variation de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires de l'entreprise. Il comprend des éléments qui seraient normalement exclus du bénéfice net, notamment les variations de l'écart de conversion liées à des établissements étrangers autonomes et les gains ou pertes non réalisés sur des placements susceptibles de vente. Cette norme établit comment présenter et divulguer le résultat étendu et ses composantes. Le chapitre 3251, *Capitaux propres*, remplace le chapitre 3250, *Surplus*, et décrit les modifications concernant la présentation et la divulgation des capitaux propres et des variations des capitaux propres qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530, *Résultat étendu*. Suite à l'adoption de ces normes, les états financiers consolidés incluent un état des résultats étendus.
- iii) Le chapitre 3865, *Couvertures*, s'applique aux exercices débutant le 1^{er} octobre 2006 ou après cette date. Ce chapitre établit des normes qui précisent quand il convient d'appliquer la comptabilité de couverture. L'objectif de la comptabilité de couverture est d'assurer que tous les gains, pertes, produits et charges liés à un dérivé et à l'élément qu'il couvre sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de la même période. L'adoption de cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers car les instruments financiers dérivés sont détenus à des fins de transactions.

Le Fonds est assujéti à ces nouveaux chapitres pour la période débutant le 1^{er} janvier 2007. Le Fonds a revu l'ensemble de ses contrats importants et a décidé de comptabiliser comme des actifs et passifs tous les instruments dérivés incorporés qu'il faut séparer des contrats hôtes. L'impact des changements enregistrés au 1^{er} janvier 2007 est le suivant :

Comptes de bilan		
	Actif	Passif et avoir des porteurs de parts
Coût des actifs incorporels	(659 562) \$	
Amortissement accumulé sur actifs incorporels	142 014	
Instruments financiers dérivés (Note 9)	4 917 731	
Passif d'impôts futurs		42 413 \$
Participation minoritaire		938 414
Augmentation de l'avoir des porteurs de parts		3 419 356
Total	4 400 183 \$	4 400 183 \$

L'application de ces règles nécessite une classification de l'ensemble des actifs et passifs financiers du Fonds en catégories. Le Fonds a effectué le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les fonds détenus en fiducie ont été désignés à titre d' « Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction ». De plus, les fonds détenus en réserves, à l'exception des montants de réserves investis dans des obligations, font partie de cette catégorie. La valeur comptable de ces actifs ou passifs détenus à des fins de transactions et désignés par le Fonds est de 24 390 240 \$ (27 260 801 \$ en 2007). Les instruments financiers dérivés ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855. La valeur nette comptable de ces actifs ou passifs détenus à des fins de transaction est négative de 15 865 797 \$ (5 326 994 \$ en 2007) (Voir Note 9). Ils sont évalués à la juste valeur et les gains ou pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les montants des réserves investis dans des obligations ont été classés dans les « Actifs détenus jusqu'à leur échéance ». Ils ont été évalués initialement à leur juste valeur et sont maintenant évalués au coût après amortissement.
- Les débiteurs sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont normalement enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial, correspond à leur juste valeur. Les évaluations sont maintenant enregistrées au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer, les distributions payables aux porteurs de parts, les notes payables sur demande ainsi que les dettes à long terme sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations sont maintenant enregistrées au coût après amortissement.

iv) Chapitre 1540, États des flux de trésorerie

L'ICCA a apporté des modifications au chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA, *États des flux de trésorerie*, qui s'appliquent aux périodes intermédiaires se terminant le 31 mars 2007 ou après. Ces modifications concernent les informations à fournir sur les distributions en trésorerie au titre d'instruments financiers qui sont classés dans les capitaux propres. Selon son acte de fiducie, le fiduciaire du Fonds a la discrétion de déclarer des distributions payables aux porteurs de parts du Fonds. L'acte prévoit cependant que le montant déclaré pendant l'année financière doit être au moins égal au revenu imposable annuel du Fonds. Les distributions déclarées pour l'exercice sont de 29 392 514 \$ (24 196 093 \$ en 2007).

v) Adoption de nouvelles conventions comptables :

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « *Instruments financiers – informations à fournir* », contient des normes relatives aux informations à fournir sur les instruments financiers, notamment les informations à fournir sur la juste valeur et les risques de crédit, de liquidité et de marché liés aux instruments financiers. Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA, « *Instruments financiers – présentation* », établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers.

Ces deux chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Le Fonds a adopté ces chapitres de façon anticipée le 31 décembre 2007. L'adoption du chapitre 3862 a nécessité la présentation d'informations supplémentaires à la note 21 sur les « Instruments financiers ».

c) Nouvelle convention comptable s'appliquant dès le prochain exercice :

Le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*. Diverses modifications ayant trait à l'uniformisation ont été apportées à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Le nouveau chapitre, publié en février 2008, s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, le Fonds adoptera la nouvelle norme pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2009. Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure, de présentation et d'information applicable aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiales et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Les normes relatives aux écarts d'acquisition sont inchangées par rapport aux normes incluses dans l'ancien chapitre 3062. Le Fonds évalue actuellement l'incidence future de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Le CPN-173 du Manuel de l'ICCA, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, précise que la méthode de calcul de la juste valeur des instruments financiers dérivés doit tenir compte du risque spécifique des contreparties. Le Fonds a déjà considéré l'effet du CPN-173 dans l'évaluation de ses instruments financiers dérivés pour l'année terminée le 31 décembre 2008.

d) Normes internationales d'information financière :

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les normes comptables suivies par les sociétés ouvertes au Canada convergeront vers les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La date officielle de basculement des PCGR actuels aux IFRS vise les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Le Fonds a débuté l'étude des éléments importants qui nécessiteront des ajustements lors de l'implantation des normes IFRS. À cet effet, un calendrier des étapes qui seront suivies par le Fonds a été élaboré pour respecter la date de basculement.

3. Acquisitions d'entreprises

a) Acquisition d'IHI Hydro Inc. (« IHI »)

Le 29 mai 2008, le Fonds a indirectement acquis 100 % des actions d'IHI au coût de 14 481 924 \$ incluant une augmentation de 50 000 \$ pour tenir compte des frais d'acquisition plus élevés et révisés à 373 750 \$. Le tout a été financé par emprunt bancaire.

Le principal actif d'IHI consiste en une participation de 24,9 % dans Holding Innergex, société en commandite (« Holding Innergex S.E.C. »). La Fiducie d'exploitation détenait déjà l'autre 75,1 % de Holding Innergex S.E.C. qui était consolidé à 100 % à même les états financiers du Fonds avec une participation minoritaire en contrepartie. Holding Innergex S.E.C. détient une participation de 90 % dans Innergex S.E.C.

L'acquisition d'IHI est comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple en date du 29 mai 2008. Les résultats d'IHI ont été consolidés avec les résultats du Fonds depuis la date d'acquisition. Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, la participation minoritaire représentant la participation d'IHI dans Holding Innergex S.E.C. a été éliminée. De plus, la portion acquise des actifs qui sont déjà consolidés a été réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et les impôts sur le revenu afférents aux actifs acquis ont été reconnus.

Au cours du quatrième trimestre de 2008, une modification de la ventilation du prix d'acquisition d'IHI a été apportée. Le fonds de roulement net a été diminué de 1 272 111 \$ tandis que l'écart d'acquisition et le passif d'impôt futur ont été diminués respectivement de 4 113 554 \$ et de 5 435 665 \$.

Le prix d'acquisition total de IHI a été alloué préliminairement comme suit :

Fonds de roulement net (Note 18)	(900 002)	\$
Immobilisations	7 188 376	
Écart d'acquisition	8 905 029	
Participation minoritaire	15 318 747	
Passif d'impôts futurs (incluant une portion de passif à court terme de 732 977 \$)	(16 030 226)	
	14 481 924	\$

Compensation des prêts d'IHI

La Fiducie d'exploitation est un créancier d'IHI et les distributions reçues par IHI pour sa participation dans Holding Innergex S.E.C. sont appliquées au remboursement des prêts d'IHI. Ces prêts étant maintenant entre des filiales du Fonds, ils sont éliminés lors de la consolidation. Jusqu'à son acquisition par le Fonds, le montant des prêts payables par IHI à la Fiducie d'exploitation était compensé avec la participation d'IHI dans Holding Innergex S.E.C. qui était traitée comme une dette envers IHI.

- b) **Acquisition de AAV S.E.C. (ainsi que son commandité, Innergex AAV Inc., et 50 % de son opérateur, Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc.), (collectivement (« AAV »)) et de BDS S.E.C. (ainsi que de son commandité, Innergex BDS Inc., et 50 % de son opérateur, Cartier Énergie Éolienne (BDS) Inc.), (collectivement (« BDS »)), copropriétaires indivis de 38 % des parcs éoliens de L'Anse-à-Valleau et de Baie-des Sables.**

Le Fonds a émis, le 6 décembre 2007, 4 724 409 parts de fiducie au prix de 13,06 \$ chacune pour un montant de 61 700 782 \$ en paiement de l'acquisition de AAV et BDS. Le Fonds a encouru des frais d'émission de 89 876 \$. Le Fonds a utilisé le produit d'un emprunt à long terme de 3 200 000 \$ pour investir 2 200 000 \$ dans le compte de réserve hydrologique / éolienne.

Le coût total d'acquisition de AAV et BDS est le suivant:

Émission de 4 724 409 parts au prix de 13,06 \$	61 700 782	\$
Frais d'acquisition déboursés	551 000	
	62 251 782	\$

L'acquisition de AAV et BDS est comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple le 6 décembre 2007. Les résultats de AAV et BDS ont été consolidés avec les résultats du Fonds depuis la date d'acquisition.

Au cours de l'année 2008, une modification de la ventilation du prix d'acquisition de AAV et BDS a été apportée. Le Fonds a révisé la ventilation du prix d'acquisition et a effectué des ajustements liés à son acquisition. Ceci a donné lieu à une augmentation des immobilisations de 282 621 \$, une augmentation des passifs d'impôts futurs de 842 985 \$ et une diminution des actifs incorporels de 294 636 \$.

De plus, les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 662 621 \$, les débiteurs ont augmenté de 380 000 \$, alors que les notes ne portant pas intérêts et remboursables sur demande payables au vendeur, Innergex II Fonds de revenu, une filiale du gestionnaire, ont diminué de 1 137 621 \$. Cela a réduit les notes de 14 008 567 \$ à 12 870 946 \$.

Le prix d'acquisition total de AAV et BDS a été alloué comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 406 650	\$
Fonds de roulement net (Note 18)	(996 650)	
Immobilisations	132 082 582	
Actifs incorporels	54 911 147	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(826 727)	
Instruments financiers dérivés à long terme	(1 015 247)	
Dette à long terme	(108 028 464)	
Passif d'impôts futurs	(17 281 509)	
	62 251 782	\$

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition de AAV et BDS étaient les suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3 406 650	\$
Frais d'acquisition déboursés	(551 000)	
	2 855 650	\$

Le fonds de roulement net assumé comprenait des notes ne portant pas intérêts et remboursables sur demande de 12 870 946 \$ payables au vendeur, Innergex II, Fonds de revenu. Ces notes ont été payées au cours des deuxième et troisième trimestres de 2008 (11 590 000 \$ et 1 280 946 \$, respectivement) principalement lors de l'encaissement du remboursement à recevoir pour immobilisations et des taxes de vente recouvrables décrites à la note 4.

Le fonds de roulement net assumé le 6 décembre 2007 comprenait un montant de 2 841 350 \$ pour des immobilisations impayées.

4. Débiteurs :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
Comptes à recevoir	7 411 947	\$	7 654 310	\$
Remboursement à recevoir pour immobilisations	-		7 428 889	
Taxes de vente recouvrables	-		5 805 401	
	7 411 947	\$	20 888 600	\$

Les comptes à recevoir proviennent essentiellement des ventes d'électricité effectuées à des services d'utilités publiques. Ils concernent essentiellement Hydro-Québec, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, British Columbia Hydro and Power Authority et Idaho Power Company. Hydro-Québec jouit présentement d'une cote de crédit A+ attribuée par la firme Standard & Poor's (« S&P »). Le ministère de l'Énergie de l'Ontario a indiqué que la province de l'Ontario, laquelle jouit actuellement d'une cote de crédit AA attribuée par la firme S&P, honorera les obligations de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario découlant des contrats d'achat d'électricité ayant été contractés par celle-ci. British Columbia Hydro and Power Authority jouit présentement d'une cote de crédit AAA attribuée par la firme S&P. Idaho Power Company jouit présentement d'une cote de crédit BBB attribuée par la firme S&P.

Le remboursement à recevoir pour immobilisations était également à recevoir d'un service d'utilité publique. Les taxes de vente recouvrables étaient des créances dues par les gouvernements fédéraux et provinciaux suite à la construction du parc éolien de L'Anse-à-Valleau.

Le Fonds n'a enregistré aucune provision pour mauvaises créances puisque selon son expérience il y a peu de risques de mauvaises créances. Le Fonds ne détient pas de garanties spécifiques pour les sommes à recevoir des débiteurs. Tous les comptes à recevoir sont courants.

5. Fonds détenus en fiducie :

Rutherford L.P. détient 1 585 550 \$ (1 535 240 \$ en 2007) de fonds en fiducie pour régler les retenues de garantie sur la construction de la centrale Rutherford Creek. Durant l'année, AAV S.E.C. a réglé les retenues de garantie sur la construction du parc éolien de L'Anse-à-Valleau, et ne détient donc plus aucun montant en fiducie (286 900 \$ en 2007). Ceci porte donc les fonds détenus en fiducie à un total de 1 585 550 \$ (1 822 140 \$ en 2007).

6. Comptes de réserve :

Les sommes déposées dans les comptes de réserve sont mises à la disposition du Fonds qui peut ainsi les distribuer aux porteurs de parts, au gré des fiduciaires de la Fiducie d'exploitation, et ce, (a) pour niveler les distributions en tenant compte des estimations actuelles d'écart de l'encaisse distribuable établies par le gestionnaire, (b) ou encore pour les utiliser à titre de réserve générale hydrologique / éolienne au cas où l'encaisse distribuable d'une quelconque année s'avérerait inférieure au montant de distributions prévu par le Fonds pour toute période. Une troisième réserve, à savoir le compte de réserve pour réparations majeures, servira au financement de réparations majeures qui pourraient éventuellement s'avérer essentielles pour maintenir la capacité de production des actifs au cours des années à venir.

Pour le moment, une portion de ces sommes est investie, selon les instructions du gestionnaire, dans des placements à court terme dont les échéances initiales ou restantes sont d'une année ou moins ainsi que dans des obligations pleinement garanties par le gouvernement ou encore par certaines sociétés d'État.

Au cours de l'exercice, les sommes détenues dans le compte de réserve pour nivellement ont généré des revenus de placements de 77 366 \$ (114 722 \$ en 2007), pour un rendement moyen pondéré global de 3,47 % (4,08 % en 2007). De plus, au cours de cette même période, des investissements totalisant 900 291 \$ (870 765 \$ en 2007) détenus à même la réserve de nivellement furent liquidés et utilisés à titre d'encaisse distribuable.

Au cours de l'exercice, les sommes détenues dans le compte de réserve hydrologique / éolienne ont généré des revenus de placements de 288 212 \$ (369 636 \$ en 2007) pour un rendement moyen pondéré global de 2,88 % (4,29 % en 2007). Conséquemment à l'acquisition de AAV et BDS, le Fonds a investi un montant de 2 200 000 \$ dans la réserve hydrologique / éolienne en 2007.

Au cours de l'exercice, les sommes détenues dans le compte de réserve pour réparations majeures ont généré des revenus de placements de 65 781 \$ (68 958 \$ en 2007), pour un rendement moyen pondéré global de 2,7 % (4,16 % en 2007). De plus, le compte de réserve pour réparations majeures a été financé à hauteur de 968 210 \$ en 2008 (565 154 \$ en 2007).

L'évolution des comptes de réserve est la suivante :

				Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
	Réserve pour nivellement	Réserve hydrologique / éolienne	Réserve pour réparations majeures	Total	Total
Réserves au début	2 428 799 \$	10 774 548 \$	1 955 284 \$	15 158 631 \$	13 305 086 \$
Investissements dans les réserves	-	-	968 210	968 210	2 765 154
Retraits nets	(900 291)	(247 542)	(211 577)	(1 359 410)	(870 765)
Effet de la variation du taux de change	-	247 542	81 600	329 142	(40 844)
Réserves à la fin	1 528 508 \$	10 774 548 \$	2 793 517 \$	15 096 573 \$	15 158 631 \$

Le Fonds a utilisé une partie des sommes détenues dans les comptes de réserve pour acquérir des placements dans le but de générer des revenus additionnels disponibles à des fins de distribution. En date du 31 décembre 2008, la valeur comptable et la valeur marchande des placements sont les suivantes :

Placements des comptes de réserve

	Année d'échéance	Valeur marchande	Valeur comptable
Titres garantis par le gouvernement	2009 à 2011	1 706 483 \$	1 688 754 \$
Placements à court terme	2009	12 716 278	12 716 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie		691 541	691 541
		15 114 302 \$	15 096 573 \$
Moins :			
Tranche à court terme à être prélevée de la réserve pour nivellement			(464 562)
			14 632 011 \$

La valeur marchande des titres garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou d'une province est établie par référence directe à des prix publiés sur le marché actif. Les placements à court terme sont détenus auprès d'importantes institutions financières. Le Fonds n'a enregistré aucune dévaluation de ces instruments financiers étant donné les cotes de solvabilité des contreparties.

7. Immobilisations :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	85 665 \$	- \$	85 665 \$	69 720 \$
Centrales hydroélectriques	245 307 494	27 432 562	217 874 932	215 000 523
Parcs éoliens	132 709 289	5 720 519	126 988 770	131 428 107
Autres équipements	504 948	236 090	268 858	174 293
	378 607 396 \$	33 389 171 \$	345 218 225 \$	346 672 643 \$

8. Actifs incorporels :

Les actifs incorporels du Fonds sont liés aux actifs suivants :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Centrales hydroélectriques	108 113 535 \$	30 580 561 \$	77 532 974 \$	83 652 621 \$
Parcs éoliens	51 205 235	2 813 377	48 391 858	51 319 228
Frais de garantie prolongée	3 705 912	53 677	3 652 235	3 705 912
	163 024 682 \$	33 447 615 \$	129 577 067 \$	138 677 761 \$

9. Instruments financiers dérivés :

Suite à l'entrée en vigueur du Chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, le Fonds a comptabilisé des instruments financiers dérivés séparément des contrats hôtes. Ces instruments financiers sont relatifs à des clauses d'inflation minimum de 3 % des prix de vente incorporées aux contrats d'achat d'électricité avec Hydro-Québec. La juste valeur de ces instruments financiers est basée sur les estimations des revenus selon les moyennes à long terme de la production prévue de chacune des centrales. Elle varie en fonction de l'écart entre le taux d'inflation minimum de 3 % et le taux d'inflation à long terme, estimé à 2,4 % sur la durée restante de ces contrats, actualisé à un taux de 5,9 %. L'effet escompté d'une hausse du taux d'inflation à long terme de 0,1 % réduirait la juste valeur de ces instruments financiers de 1 200 000 \$. Une baisse du taux d'inflation à long terme de 0,1 % augmenterait la juste valeur de ces instruments financiers de 1 300 000 \$.

Le Fonds détient des contrats swap qui lui permettent d'éliminer son exposition aux taux d'intérêts variables payables sur la partie de sa dette à long terme qui est couverte par de tels contrats. Au cours de l'année, le Fonds a conclu deux contrats swap, l'un de 52 600 000 \$ et l'autre de 30 000 000 \$, venant tous deux à échéance en juin 2018, lui permettant de fixer son exposition aux taux d'intérêt variables sur ces sommes. Ces contrats permettent au Fonds de payer des intérêts fixes équivalents à 4,27 % et 4,41 % respectivement. Les contrats swap ont comme contreparties d'importantes institutions financières et le Fonds ne prévoit pas de défaut de règlement de leur part. L'effet escompté d'une hausse de la courbe des taux swap de 0,1 % augmenterait la juste valeur de ces instruments financiers de 1 100 000 \$. Une baisse de la courbe des taux swap de 0,1 % diminuerait la juste valeur de ces instruments financiers de 1 100 000 \$.

Le Fonds détenait aussi un contrat à terme de gré à gré sur un montant nominal de 32 500 000 \$ d'obligations qui a été annulé au cours de l'année générant une perte réalisée de 1 001 325 \$ à l'état des résultats.

	Clauses d'inflation	Contrats swap de taux d'intérêt	Contrat à terme de gré à gré sur obligation	Total
Actif - Instruments financiers dérivés				
Solde au 31 décembre 2006	- \$	407 427 \$	- \$	407 427 \$
Ajustement suite aux modifications de conventions comptables au 1 ^{er} janvier 2007 (Note 2b)	4 917 731	-	-	4 917 731
Variation de l'année	1 704 289	79 672	-	1 783 961
Solde au 31 décembre 2007 à l'actif à long terme	6 622 020 \$	487 099 \$	- \$	7 109 119 \$
Variation de l'année	1 006 913	(487 099)	-	519 814
Solde au 31 décembre 2008	7 628 933 \$	- \$	- \$	7 628 933 \$
Moins :				
Portion à court terme présentée dans les autres actifs à court terme	(144 163)	-	-	(144 163)
Solde au 31 décembre 2008 à l'actif à long terme	7 484 770 \$	- \$	- \$	7 484 770 \$
Passif – Instruments financiers dérivés				
Solde au 31 décembre 2006	- \$	- \$	- \$	- \$
Ajout lors de l'acquisition de AAV et BDS	-	1 015 247	584 661	1 599 908
Variation de l'année	-	236 602	(54 385)	182 217
Solde au 31 décembre 2007	- \$	1 251 849 \$	530 276 \$	1 782 125 \$
Variation de l'année	-	22 242 881	(530 276)	21 712 605
Solde au 31 décembre 2008	- \$	23 494 730 \$	- \$	23 494 730 \$
Moins :				
Portion à court terme	-	(4 590 761)	-	(4 590 761)
Solde au 31 décembre 2008 au passif à long terme	- \$	18 903 969 \$	- \$	18 903 969 \$

L'augmentation du passif sur les contrats swap de taux d'intérêts provient essentiellement de la baisse importante des taux d'intérêts de référence.

10. Facilité de crédit bancaire :

Cette facilité consiste en un prêt d'exploitation de 10 000 000 \$ venant à échéance en mai 2013. Cette facilité de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang couvrant les éléments d'actif de la Fiducie d'exploitation et diverses sûretés fournies par certaines de ses filiales. Le recours à cette facilité est assujéti à certaines conditions financières et non financières. Les avances accordées en vertu de cette facilité prennent la forme d'acceptations bancaires, de prêts à taux préférentiel ou de lettres de crédit. En ce qui concerne les acceptations bancaires, l'intérêt est fonction du taux normalement applicable à ces titres, lequel est majoré d'une marge applicable établie en fonction d'un ratio ajusté dette totale consolidée / bénéfice avant intérêts, provision pour impôts et amortissement consolidé, affiché par certaines filiales de la Fiducie d'exploitation. Dans le cas des prêts à taux préférentiel, l'intérêt appliqué équivaut au taux préférentiel des banques majoré d'une marge applicable établie en fonction du même ratio. Au 31 décembre 2008, aucune somme n'était due selon cette facilité (3 200 000 \$ au 31 décembre 2007) et un montant de 832 200 \$ (3 382 200 \$ au 31 décembre 2007) était utilisé pour garantir une lettre de crédit. La portion inutilisée et disponible de la facilité de crédit s'établissait donc à 9 167 800 \$.

Il est à noter que certaines modalités de la facilité de crédit bancaire ont été renégociés durant le deuxième trimestre de 2008. À la demande du Fonds, la facilité a entre autres été diminuée de 15 000 000 \$ à 10 000 000 \$ afin de réduire les commissions d'engagement.

11. Dette à long terme :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Facilité de crédit bancaire (Note 10)		
Acceptations bancaires échues en janvier 2008 (taux de 5,35 % au 31 décembre 2007)	- \$	3 200 000 \$
Facilité 1		
Avances à taux préférentiel renouvelables jusqu'en mai 2013 (taux de 3,63 %; 6,00 % en 2007)	93 000	93 000
Acceptations bancaires renouvelables jusqu'en mai 2013 (taux de 2,78 %; 5,35 % en 2007)	51 200 000	33 000 000
Avances LIBOR, 5 000 000 \$ US renouvelables jusqu'en mai 2013 (taux moyen de 5,35 %; 5 000 000 \$ US, 5,73 % en 2007)	6 090 000	4 956 500
Facilité 2		
Avances LIBOR, 8 872 875 \$ US renouvelables jusqu'en mai 2013 (taux moyen de 2,97 %; 8 872 875 \$ US, 5,79 % en 2007)	10 807 161	8 795 681
Facilité 3		
Acceptations bancaires renouvelables jusqu'en mai 2013 (taux de 2,78 %)	52 600 000	-
Emprunts à terme		
Emprunt à taux fixe de 8,25 %, échéant en 2016	7 279 574	7 915 048
Emprunt à taux fixe de 6,88 %, échéant en 2024	50 000 000	50 000 000
Emprunt à taux variable échéant en 2026	-	53 528 464
Emprunt à taux variable échéant en 2026	52 110 000	54 025 000
Frais de financement reportés	(750 362)	-
	229 429 373 \$	215 513 693 \$
Tranche de la dette échéant à moins d'un an	(2 563 035)	(4 500 563)
	226 866 338 \$	211 013 130 \$

Facilités 1, 2 et 3

Durant l'année, certains termes des facilités 1 et 2 ont été renégociés et une facilité 3 a été ajoutée. Des frais de financement de 842 690 \$ ont été encourus et portés en diminution des dettes à long terme et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des dettes concernées.

La facilité 1 consiste en un prêt à terme dont l'échéance a été prolongée, au cours de l'année, jusqu'en mai 2013. Cette facilité est garantie par des hypothèques de premier rang portant sur tous les éléments d'actif de la Fiducie d'exploitation et par le cautionnement garanti par hypothèque sur les éléments d'actif de certaines de ses filiales. Le recours à cette facilité est assujéti à certaines conditions financières et non financières. Les avances accordées en vertu de cette facilité prennent la forme d'acceptations bancaires (51 200 000 \$ au 31 décembre 2008; 33 000 000 \$ au 31 décembre 2007), d'avances à taux préférentiel (93 000 \$ au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007) ou d'avances à taux LIBOR (5 000 000 \$US au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007), lesquelles sont majorées d'une marge applicable établie en fonction d'un ratio ajusté dette totale consolidée / bénéfice avant intérêts, provision pour impôts et amortissement consolidé, affiché par certaines filiales de la Fiducie d'exploitation.

La facilité 2 consiste en un prêt à terme consenti à une filiale américaine du Fonds dont l'échéance est la même que celle de la facilité 1. Cette facilité est garantie par le cautionnement de la Fiducie d'exploitation et conséquemment bénéficie des mêmes sûretés que la facilité 1. De plus, l'emprunteur a consenti une hypothèque sur les actions qu'il détient dans sa filiale américaine. Le recours à cette facilité est assujéti à certaines conditions financières et non financières. Les avances accordées en vertu de cette facilité prennent la forme d'avances LIBOR (8 872 875 \$US au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007), lesquelles sont majorées d'une marge applicable établie en fonction d'un ratio ajusté dette totale consolidée / bénéfice avant intérêts, provision pour impôts et amortissement consolidé, affiché par certaines filiales de la Fiducie d'exploitation.

La facilité 3 consiste en un prêt à terme à une filiale du Fonds, dont l'échéance est la date la plus rapprochée du 31 mai 2013 ou de 365 jours suivant la date où les prêteurs déclarent la facilité de crédit bancaire et les facilités 1 et 2 payables suite à un événement de défaut de la Fiducie d'exploitation. Cette facilité est garantie par le cautionnement de la Fiducie d'exploitation et conséquemment bénéficie des mêmes sûretés que les facilités 1 et 2 en plus de sûretés sur les éléments d'actifs de cette filiale. Le recours à cette facilité est assujéti à certaines conditions financières et non financières. Les avances accordées en vertu de cette facilité prennent la forme d'acceptations bancaires (52 600 000 \$ au 31 décembre 2008; nil au 31 décembre 2007), lesquelles sont majorées d'une marge applicable établie en fonction d'un ratio ajusté dette totale consolidée / bénéfice avant intérêts, provision pour impôts et amortissement consolidé, affiché par certaines filiales de la Fiducie d'exploitation.

Les intérêts sont payés mensuellement sur les avances à taux préférentiel alors que pour les acceptations bancaires et pour les avances LIBOR, ils le sont à la date de renouvellement. Le total de la facilité 1 ne doit pas dépasser l'équivalent de 59 325 000 \$CA et la facilité 2 ne doit pas dépasser l'équivalent de 12 000 000 \$CA. Au 31 décembre 2008, l'équivalent total en \$CA des facilités 1 et 2 est de 57 383 000 \$ et de 10 807 161 \$ respectivement.

Les avances aux termes des facilités 1, 2 et 3 ont des échéances de 30, 60, 90 ou 180 jours, renouvelables au gré du Fonds jusqu'en mai 2013.

La facilité de crédit bancaire et les facilités 1, 2 et 3 comportent des clauses de défaut croisé entre elles et sont garanties par des actifs ayant une valeur comptable approximative de 318 000 000 \$. Ces facilités contiennent certaines clauses restrictives financières et non financières qui peuvent restreindre l'utilisation des flux de trésorerie de l'emprunteur.

Emprunts à terme

Lors de l'acquisition de Hydro-Windsor Inc. et de Hydro-Windsor S.E.C., le Fonds a pris en charge une dette de 8 312 500 \$ portant intérêts à taux fixe de 11,7 % jusqu'à son échéance en décembre 2016. La dette a été comptabilisée à un montant de 9 882 586 \$, soit sa juste valeur marchande au 27 avril 2004, pour un taux d'intérêt effectif de 8,25 %. La dette est payable par des versements mensuels de capital et d'intérêts de 105 399 \$. La dette est garantie par la totalité des actifs de Hydro-Windsor S.E.C., ceux-ci ayant une valeur comptable approximative de 17 000 000 \$.

Lors de l'acquisition de Rutherford L.P., le Fonds a pris en charge une dette de 50 000 000 \$ portant intérêts à taux fixe de 6,88 % jusqu'à son échéance en juin 2024. La dette est payable par des versements mensuels d'intérêts de 286 473 \$ et, à partir du 1er juillet 2012, par des versements mensuels d'intérêts et de capital de 510 916 \$. La dette est garantie par la totalité des actifs de Rutherford L.P., ceux-ci ayant une valeur comptable approximative de 96 000 000 \$.

Lors de l'acquisition de BDS S.E.C., le Fonds a pris en charge une dette de 53 528 464 \$ portant intérêts à taux variable venant à échéance en octobre 2026. Le prêt était garanti par tous les actifs de l'emprunteur, BDS S.E.C., les participations de ses partenaires ainsi que tous les autres actifs nécessaires à l'entretien et à l'exploitation du projet. Au cours de l'année 2008, le solde de la dette à long terme, qui s'élevait à 52 564 235 \$, a été remboursé à même le produit de la facilité 3.

Lors de l'acquisition de AAV S.E.C., le Fonds a pris en charge une dette de 54 500 000 \$ portant intérêts à taux variable jusqu'à son échéance en mars 2026. L'emprunt à terme de AAV S.E.C., comprenait un prêt de construction d'un an, portant intérêts seulement, qui a été converti en un prêt à terme sénior au cours de l'année 2008. Le prêt est garanti par tous les actifs de l'emprunteur, AAV S.E.C., les participations de ses partenaires ainsi que tous les autres actifs nécessaires à l'entretien et à la maintenance du projet d'une valeur comptable approximative de 100 000 000 \$. Le taux d'intérêt est flottant et est déterminé selon le taux des acceptations bancaires 1, 2 ou 3 mois applicable en dollars canadien aux banques à charte plus une marge applicable. La marge applicable était de 90 points de base jusqu'à la conversion du prêt et augmente graduellement jusqu'à 160 points de base à l'année 17. La dette à long terme est remboursable par paiements trimestriels. Le remboursement du principal de la dette est variable et s'établit à environ 2 043 000 \$ pour l'année 2009.

Les emprunts à terme contiennent certaines clauses restrictives financières et non financières qui peuvent restreindre l'utilisation des flux de trésorerie de l'emprunteur.

Les versements de capital pour les prochains exercices se terminant le 31 décembre sont les suivants :

2009	2 563 035	\$
2010	2 755 156	
2011	2 828 344	
2012	4 270 110	
2013	126 881 546	
Par la suite	90 131 182	
	229 429 373	\$

Le Fonds détient, au 31 décembre 2008, des contrats swap d'une valeur nominale de 152 710 000 \$ qui lui permettent d'éliminer son exposition aux taux d'intérêts variables sur la portion de la dette couverte par ces contrats (voir Note 21b). Au 31 décembre 2008, 92 % (85 % en 2007) de la dette totale du Fonds est effectivement fixé à un taux moyen pondéré de 5,98 % (6,11 % en 2007) incluant le niveau de marge applicable actuellement en vigueur. Le taux d'intérêt effectif sur l'ensemble des dettes du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 a été de 5,82 % (6,23 % en 2007).

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations proviennent essentiellement des obligations exigeant de retirer les actifs des parcs éoliens à l'échéance des baux fonciers. Les parcs éoliens sont construits sur des terrains détenus en vertu de contrats de location qui viennent à échéance 25 ans après leur signature. Le Fonds estime que la valeur non actualisée des paiements requis pour régler les obligations sur un période de 25 ans, totalisera 5 762 264 \$, comme suit :

2031	2 989 511	\$
2032	2 772 753	
	5 762 264	\$

Le tableau suivant illustre la variation du passif au cours de la période :

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	
Solde au début	831 352	\$	-	\$
Obligations assumées lors de l'acquisition de AAV et BDS (Note 3 b)	-		826 727	
Charge de désactualisation	69 900		4 625	
Solde à la fin	901 252	\$	831 352	\$

Les flux de trésorerie ont été actualisés à des taux variant de 8,3 % à 8,5 % pour déterminer les obligations assumées lors de l'acquisition de AAV et BDS.

13. Impôt sur les bénéfiques :

La provision pour les impôts sur les bénéfiques présente un taux d'imposition réel différent du taux calculé selon la législation fiscale canadienne. Les écarts entre le taux statutaire et le taux effectif sont les suivants :

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(Perte) bénéfice avant provision pour impôts et participation minoritaire	(7 734 725) \$	14 006 044 \$
(Déduire):		
Bénéfice alloué à la participation minoritaire	(929 749)	(1 245 106)
(Bénéfice) imposé directement entre les mains des porteurs de parts	(1 082 263)	(10 874 511)
(Perte déductible) bénéfice imposable pour le Fonds ou ses filiales	(9 746 737) \$	1 886 427 \$
Taux d'impôt statutaire canadien	31,32 %	32,54 %
Charge fiscale calculée au taux d'imposition selon la législation	(3 052 678) \$	613 841 \$
Élément ayant une incidence sur le taux d'impôt statutaire :		
Impôts sur augmentation de la participation économique dans Innergex S.E.C.	85 871	175 466
Dépenses non déductibles	422	21 354
Revenu imposable à un taux supérieur au taux d'impôt statutaire canadien	220 734	123 808
Diminution des taux d'impôts futurs	(2 680 653)	(6 713 967)
Impôts futurs relatifs à l'imposition des fiducies	-	46 910 463
Provision pour impôts	(5 426 304) \$	41 130 965 \$

En 2007, des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ont été adoptées. Ces modifications à la loi prévoient la mise en place d'un impôt équivalent à celui des sociétés par actions et l'imposition des distributions à titre de dividendes imposables. Selon ces modifications, le Fonds sera redevable d'un impôt appliqué à son revenu imposable gagné après le 31 décembre 2010.

Conséquemment, un passif d'impôts futurs supplémentaire de 46 910 463 \$, calculé sur la durée de vie restante des éléments d'actifs, a été enregistré dans les états financiers du Fonds en 2007, moment où la loi a été adoptée. L'enregistrement de cette provision pour impôts futurs n'a aucun impact sur les liquidités du Fonds d'ici 2011 et est non-récurrent.

Les principaux éléments de passif d'impôts futurs qui ont été enregistrés en 2007 suite à l'adoption de la modification à la loi sont les suivants :

Passif d'impôts futurs	
Excédent de la valeur nette comptable sur la valeur fiscale des immobilisations	32 889 190 \$
Excédent de la valeur nette comptable sur la valeur fiscale des actifs incorporels	13 087 601
Autres	933 672
Total du passif d'impôts futurs enregistré	46 910 463 \$

L'incidence fiscale des écarts temporaires constatés pour le Fonds et donnant lieu à d'importants actif et passif d'impôts futurs est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
Actif d'impôts futurs				
Report de pertes autres qu'en capital et impôts minimums	2 423 904	\$	837 757	\$
Provision comptable	55 564		45 673	
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations sur la valeur nette comptable	4 522 241		3 863 666	
Instruments financiers	3 981 666		510 328	
Actif d'impôts futurs avant provision pour moins-value	10 983 375	\$	5 257 424	\$
Provision pour moins-value	(1 006 498)		(819 164)	
Actif d'impôts futurs	9 976 877	\$	4 438 260	\$
Passif d'impôts futurs				
Bénéfices de filiales étrangères non rapatriés	(247 931)	\$	(193 246)	\$
Excédent de la valeur nette comptable sur la valeur fiscale des immobilisations	(49 130 313)		(34 552 532)	
Excédent de la valeur nette comptable sur la valeur fiscale des actifs incorporels	(26 535 833)		(26 933 739)	
Passif d'impôts futurs	(75 914 077)	\$	(61 679 517)	\$
Passif d'impôts futurs nets	(65 937 200)	\$	(57 241 257)	\$
Présentation aux états financiers				
Actif d'impôts futurs à court terme	553 412	\$	1 778	\$
Actif d'impôts futurs à long terme	3 041 471		2 680 644	
Passif d'impôts futurs à long terme	(69 532 083)		(59 923 679)	
Passif d'impôts futurs nets	(65 937 200)	\$	(57 241 257)	\$

L'excédent de la valeur nette comptable des immobilisations et des actifs incorporels, des entités non-imposables avant le 1er janvier 2011, sur leurs valeurs fiscales s'élève à environ 190 500 000 \$ (251 000 000 \$ en 2007). Au 31 décembre 2008, les filiales et coentreprises du Fonds ont constaté des pertes fiscales d'environ 8 363 000 \$ lesquelles pourront être utilisées pour réduire le bénéfice imposable des exercices futurs. Ces pertes viennent à échéance graduellement entre 2010 et 2028.

14. Participation minoritaire :

Jusqu'à son acquisition par le Fonds le 29 mai 2008, IHI était une filiale en propriété exclusive de Groupe TD Capital Limitée et détenait des parts de société en commandite représentant une participation de 24,9 % dans la composante d'équité ordinaire de Holding Innergex S.E.C. La Fiducie d'exploitation détient indirectement les 75,1 % restant de la composante d'équité ordinaire de Holding Innergex S.E.C.

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	
Participation minoritaire au début	14 388 998	\$	12 205 478	\$
Affectation du bénéfice	929 749		1 245 106	
Impact des changements enregistrés au 1 ^{er} janvier 2007 (Note 2b)	-		938 414	
Participation minoritaire acquise par le Fonds (Note 3a)	(15 318 747)		-	
Participation minoritaire à la fin	-	\$	14 388 998	\$

15. Parts de fiducie :

Un nombre illimité de parts de fiducie peut être émis en vertu de la convention de fiducie du Fonds. Chaque part de fiducie est cessible et représente la participation véritable indivise et proportionnelle d'un porteur de parts dans toutes les distributions du Fonds, qu'il s'agisse du bénéfice net, des gains en capital nets réalisés ou encore d'autres sommes, et dans l'actif net du Fonds en cas de liquidation ou de dissolution de celui-ci. Toutes les parts de fiducie sont de la même catégorie et assorties de droits et privilèges égaux. Les parts de fiducie ne sont pas susceptibles d'appels de fonds subséquents et donnent à leur porteur une voix pour chaque part de fiducie entière détenue à l'occasion de chacune des assemblées de porteurs de parts. Les parts de fiducie sont librement cessibles et ne confèrent aucun droit de conversion. Les parts de fiducie sont rachetables à tout moment au gré du porteur à un prix correspondant au moindre de ce qui suit : (i) de 90 % du cours moyen pondéré quotidien auquel la part de fiducie s'est négociée au cours des dix derniers jours ; et (ii) d'un montant correspondant (a) au cours de clôture la journée où les parts de fiducie sont remises aux fins de rachat ; (b) à la moyenne des cours maximal et minimal atteints par les parts de fiducie la journée où elles sont remises aux fins de rachat ; ou (c) à la moyenne des derniers cours acheteurs et vendeurs à la date à laquelle les parts de fiducie sont remises aux fins de rachat, selon les circonstances. La somme totale payable en espèces par le Fonds à l'égard de ces parts de fiducie et de toutes celles pouvant être déposées aux fins de rachat au cours d'un même mois civil ne peut dépasser 250 000 \$ (cette restriction pouvant toujours faire l'objet d'une renonciation au gré du fiduciaire). Au total, 29 404 276 parts de fiducie (29 404 276 en 2007) étaient en circulation le 31 décembre 2008.

16. Autres dépenses et (revenus) :

Le compte Autres dépenses et (revenus) comprend les éléments suivants :

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
Revenu de placements	(809 834) \$	(929 389) \$
Perte (gain) non réalisé(e) sur instruments financiers dérivés	21 192 791	(1 601 744)
Perte réalisée sur instruments financiers dérivés	1 001 325	-
Dédommagement pour immobilisations comportant des déficiences	(644 910)	-
Perte de change réalisée	124 128	10 616
Perte (gain) de change non réalisé(e)	426 585	(351 112)
	21 290 085 \$	(2 871 629) \$

Les revenus de placements sont relatifs aux actifs et passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction et comprennent des produits d'intérêts gagnés. Les gains ou pertes sur instruments financiers dérivés sont relatifs aux actifs et passifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. Les gains ou pertes de valeur ne comprennent aucuns produits d'intérêts.

Au cours de l'année 2008, une filiale du Fonds, Rutherford Creek Power Limited Partnership a réalisé un gain de 644 910 \$ dans le cadre d'un règlement avec le maître d'œuvre principal de cette centrale. L'entente conclue entre les deux parties a donné lieu à l'encaissement par le Fonds d'une somme supplémentaire de 140 000 \$ à ce qui avait été comptabilisé initialement lors de l'acquisition de la centrale. De plus, le Fonds a comptabilisé une radiation de retenues impayées sur contrat pour un montant de 504 910 \$.

17. Distributions aux porteurs de parts :

Le Fonds verse, le ou vers le 25^e jour de chaque mois, les distributions d'encaisse distribuable qui sont payables aux porteurs de parts inscrits à la date d'enregistrement du mois précédent. Toute somme attribuable au bénéfice net et aux gains en capital nets réalisés par le Fonds lors d'une année d'imposition, laquelle ne serait pas payable au cours de l'année, mais qui, par ailleurs, pourrait rendre le Fonds redevable d'un impôt, sera payable le 31 décembre de cette même année. Le Fonds procède à des distributions mensuelles en espèces, lesquelles sont établies en fonction des encaissements prévus du Fonds et des prélèvements sur les comptes de réserve, déduction faite des montants nécessaires au paiement des rachats et des sommes estimatives relatives aux frais et dépenses d'exploitation et à la constitution de réserves raisonnables. Le montant de distribution versée en 2008 est de 29 307 742 \$ (23 816 170 \$ en 2007). À des fins d'impôts au Canada, environ 41 % des distributions en espèces pour 2008 (ou 0,40992 \$ par part) est considéré comme un revenu imposable d'une fiducie. Le reste, soit environ 59 % (0,58968 \$ par part), est considéré comme un retour du capital et n'est pas imposable immédiatement.

18. Informations additionnelles relatives aux états consolidés des flux de trésorerie :

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
Débiteurs	13 856 653 \$	2 158 667 \$
Fonds détenus en fiducie	236 590	43 836
Autres actifs à court terme	(493 328)	155 870
Créditeurs et charges à payer	(1 035 285)	(782 465)
Notes remboursables sur demande	(12 870 946)	-
	(306 316) \$	1 575 908 \$

L'adoption du chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA, *Stocks*, a requis une reclassification des autres actifs à court terme aux immobilisations pour un montant de 535 057 \$ au 1^{er} janvier 2008.

Le montant de 504 910 \$ décrit à la Note 16 a réduit le solde des acquisitions d'immobilisation impayées.

Le fonds de roulement net assumé après les ajustements décrits à la note 3a), et excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie, lors de l'acquisition d'IHI le 29 mai 2008 comprenait les éléments suivants :

Impôt sur le revenu à payer	(818 046) \$
Frais de garantie à payer	(81 956)
	(900 002) \$

Le fonds de roulement net assumé, après les ajustements décrits à la note 3 b), et excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie, lors de l'acquisition de AAV et BDS le 6 décembre 2007 comprenait les éléments suivants :

Débiteurs	19 279 761 \$
Fonds détenus en fiducie	286 900
Autres actifs à court terme	296 742
Créditeurs et charges à payer	(7 404 446)
Instruments financiers dérivés	(584 661)
Notes remboursables sur demande	(12 870 946)
	(996 650) \$

19. Opérations entre entités apparentées :

a) Innergex énergie renouvelable inc. :

Les montants encourus en vertu des conventions suivantes sont inclus dans les frais généraux et d'administration à l'état des résultats à l'exception de montants d'un total de 251 756 \$ (215 662 \$ en 2007) inclus dans les coûts d'acquisitions d'entreprises ou frais d'émission d'unités :

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	
(i) Convention de gestion	2 039 135	\$	1 728 665	\$
(ii) Convention d'administration	109 957		108 858	
(iii) Convention de services	-		-	
(iv) Autres services	59 600		-	
	2 208 692	\$	1 837 523	\$

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
Avance à recevoir des apparentés :				
Sociétés apparentées au gestionnaire	153 688	\$	18 915	\$
Passifs à payer aux apparentés :				
Créditeurs à payer au gestionnaire	812 955	\$	407 556	\$
Distributions à payer au gestionnaire	393 543	\$	379 923	\$
Avance à payer au gestionnaire	-	\$	995 000	\$
Notes remboursables sur demande (v) :				
Filiale du gestionnaire	-	\$	14 008 567	\$

Tous les montants ont été déterminés au montant de la contrepartie monétaire échangée.

(i) Convention de gestion :

Aux termes de cette convention, le gestionnaire fournit à la Fiducie d'exploitation divers services. En ce sens, le gestionnaire : (i) supervise l'exploitation des centrales et des parcs éoliens et l'administration des investissements de la Fiducie d'exploitation; (ii) seconde la Fiducie d'exploitation dans l'élaboration, l'exécution et le suivi d'un plan stratégique à l'égard de la Fiducie d'exploitation; (iii) seconde la Fiducie d'exploitation dans l'élaboration d'un plan d'affaires annuel qui fixe les budgets entourant les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations; (iv) seconde la Fiducie d'exploitation dans l'élaboration de stratégies d'acquisition, l'examen d'acquisitions possibles et la réalisation d'analyses de faisabilité d'acquisitions potentielles; (v) supervise la réalisation d'acquisitions, la disposition d'éléments d'actif et l'élaboration de financements connexes nécessaires dans le cadre de telles activités; (vi) participe à tout financement relatif à la Fiducie d'exploitation ou au Fonds; et (vii) seconde la Fiducie d'exploitation dans la préparation, la planification et la coordination des réunions des fiduciaires.

En vertu de la convention de gestion, le gestionnaire est en droit de se faire rembourser les frais d'exploitation réguliers qu'il engage dans l'exercice de ses fonctions, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximum, sous réserve d'une majoration annuelle correspondant au taux d'inflation de l'IPC. Le montant maximum pouvant être facturé en 2008 pour ces services réguliers s'établit à 939 895 \$ (887 184 \$ en 2007). Des montants d'un total de 251 756 \$ (395 674 \$ en 2007) ont été facturés en 2008 pour des services rendus lors de l'acquisition de IHI et de participations dans les parcs éoliens de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau. Une somme de 112 377 \$ (111 493 \$ en 2007) a également été facturée pour des services additionnels non couverts par la convention de gestion.

Le gestionnaire a également le droit de percevoir des honoraires incitatifs annuels, lesquels sont établis en fonction des hausses de l'encaisse distribuable par part de fiducie. Lesdits honoraires incitatifs correspondent à 25 % de l'encaisse distribuable annuelle par part de fiducie excédant 0,925 \$ par part de fiducie. Aux fins du calcul de l'encaisse distribuable utilisée dans le calcul des honoraires incitatifs, le montant de l'impôt découlant de l'imposition sur les fiducies publiques adoptées en 2007 est exclu. Les honoraires incitatifs se rapportant aux augmentations de l'encaisse distribuable ont pour objectif d'inciter le gestionnaire à maximiser l'encaisse distribuable par part de fiducie. Au cours de l'exercice, 735 107 \$ (334 314 \$ en 2007) d'honoraires incitatifs ont été encourus. La convention de gestion qui était d'une durée initiale de 20 ans a été renégociée au cours de l'année 2007 portant ainsi son expiration en juillet 2030, laquelle pourra être ultérieurement reconduite pour des périodes successives de cinq ans. Elle comporte un droit réciproque de mettre fin au contrat en payant une compensation monétaire au gestionnaire.

(ii) Convention d'administration :

Aux termes de cette convention, le gestionnaire rend certains services administratifs et de soutien au Fonds, notamment ceux nécessaires pour : (i) s'assurer que le Fonds respecte les obligations d'information continue prévues en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables ; (ii) fournir des services de relations avec les investisseurs ; (iii) fournir ou s'assurer qu'on fournisse aux porteurs de parts toute l'information à laquelle ils ont droit, y compris l'information utile relativement aux impôts sur les bénéfices ; (iv) convoquer et tenir les assemblées à l'intention des porteurs de parts et distribuer la documentation requise, y compris les avis de convocation et les circulaires d'information relatifs à ces assemblées ; (v) effectuer les calculs ayant trait aux distributions versées aux porteurs de parts ; (vi) voir à toutes les tâches administratives et répondre aux diverses questions entourant tout rachat de parts de fiducie ; et (vii) garantir le respect des limites de propriété par des non-résidents à l'égard du Fonds. Tous les frais d'exploitation engagés par le gestionnaire dans le cadre de la prestation de ces services sont à la charge du Fonds jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximum, sous réserve d'une majoration annuelle correspondant au taux d'inflation de l'IPC. Le montant maximum pouvant être facturé en 2008 s'établit à 109 957 \$ (108 858 \$ en 2007). Le gestionnaire est également en droit de se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées pour le compte du Fonds tels que les frais juridiques et de vérification. La convention d'administration qui était d'une durée initiale de 20 ans a été renégociée au cours de l'année 2007 portant ainsi son échéance en juillet 2030, laquelle pourra être ultérieurement reconduite pour des périodes successives de cinq ans.

(iii) Convention de services :

Aux termes de cette convention, le gestionnaire supervise les centrales conformément aux pratiques prudentes de l'industrie et à un plan d'exploitation annuel devant être élaboré par le gestionnaire et approuvé par le Fonds. Les services devant être fournis par le gestionnaire comprennent l'amélioration continue et la mise en œuvre du programme d'entretien préventif, la surveillance des centrales et l'exécution d'inspections périodiques courantes ainsi que l'entretien périodique courant et imprévu nécessaire au bon fonctionnement des centrales, la création, la tenue et le stockage de tous les manuels d'exploitation et d'entretien, la conservation de tous les dessins et devis des centrales, la préparation de livres et rapports comptables et administratifs exacts, le maintien des licences, approbations et permis et l'instauration de certaines mesures supplémentaires relativement à l'exploitation, à l'entretien et à la gestion des centrales y compris les grands travaux requis de révision et d'amélioration des immobilisations. La convention de services qui était d'une durée initiale de 20 ans a été renégociée au cours de l'année 2007 portant ainsi son échéance en juillet 2030, laquelle pourra être ultérieurement reconduite pour des périodes successives de cinq ans.

(iv) Autres services :

Le gestionnaire rend aussi des services aux opérateurs des parcs éoliens L'Anse-à-Valleau et Baie-des-Sables. Ces frais sont relatifs à des suivis de construction et aux opérations de parcs éoliens. Les montants présentés sont égaux à la portion de 38 % appartenant au Fonds.

(v) Notes remboursables sur demande :

Au cours de l'année, le Fonds a payé les notes, ne portant pas intérêts et remboursables sur demande, à Innergex II Fonds de revenu, une filiale du gestionnaire. Ces notes avaient été assumées lors de l'acquisition de AAV et BDS tel que décrit à la note 3 b).

b) IHI :

Revenus de commission de garantie :

Les obligations d'IHI envers la Fiducie d'exploitation pour chacun des prêts d'IHI sont partiellement garanties par les éléments d'actif des centrales Chaudière, Portneuf et St-Paulin et par le gage des parts de sociétés en commandite que détient Holding Innergex S.E.C. dans Innergex S.E.C. Avant l'acquisition d'IHI par le Fonds, le 29 mai 2008 et en contrepartie de la sûreté accessoire consentie sur leurs éléments d'actif pour garantir le remboursement des prêts d'IHI, Innergex S.E.C. et Holding Innergex S.E.C. étaient en droit de se partager une commission de garantie payable trimestriellement. Cette commission équivalait à 10 % du capital et de l'intérêt annuels qu'IHI remboursait sur le prêt d'IHI relativement à la centrale Chaudière (exception faite toutefois d'une tranche de 3 000 000 \$ de prêts d'IHI relativement à la centrale Chaudière qui n'était pas visée par la commission de garantie). Les revenus attribuables à la commission de garantie, inclus dans les produits d'exploitation bruts, se sont chiffrés à 149 953 \$ durant l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2008 (363 934 \$ en 2007).

20. Engagements :

- a) Aux termes des contrats d'achat d'électricité dont les durées varient de 20 à 25 ans et qui échoient entre 2014 et 2027, Hydro-Québec a convenu d'acheter la totalité de l'énergie électrique qui lui est offerte par Innergex S.E.C., Innergex Montmagny S.E.C., Hydro-Windsor S.E.C., BDS S.E.C. et AAV S.E.C. au moment de leur entrée en service, jusqu'à concurrence d'une quantité maximale convenue avec chacune des installations de production hydroélectrique et de parc éoliens. En retour, Innergex S.E.C., Innergex Montmagny S.E.C., Hydro-Windsor S.E.C. BDS S.E.C. et AAV S.E.C. sont tenues de fournir une quantité minimale d'énergie au cours de chacune des périodes de 12 mois consécutifs débutant le 1^{er} décembre de chaque année des contrats conclus pour les installations de production hydroélectrique et débutant le 1^{er} janvier de chaque année pour les installations de parcs éoliens. Ces contrats sont renouvelables pour des durées identiques à l'option des filiales du Fonds sauf pour les parcs éoliens. Le montant total des produits provenant d'Hydro-Québec pour 2008 est de 44 683 382 \$ (25 284 417 \$ en 2007) ce qui représente 75 % (63 % en 2007) des produits du Fonds. Le Fonds a une dépendance économique envers Hydro-Québec étant donné l'importance des produits qu'il en retire.
- b) Trent-Severn Power Corporation s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à la Société financière de l'industrie de l'électricité d'Ontario en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2029, lequel est renouvelable sur une base annuelle par la suite.
- c) Horseshoe Bend s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à Idaho Power Company en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2030. Le montant total des produits provenant d'Idaho Power Company pour 2008 est de 2 765 240 \$ (3 177 828 \$ en 2007), ce qui représente 5 % (8 % en 2007) des produits du Fonds.
- d) Rutherford L.P. s'est engagée à vendre la totalité de sa production d'électricité à British Columbia Hydro and Power Authority en vertu d'un contrat à long terme échéant en 2024. Le montant total des produits provenant de British Columbia Hydro and Power Authority pour 2008 est de 8 843 192 \$ (9 769 716 \$ en 2007), ce qui représente 15 % (24 % en 2007) des produits du Fonds.
- e) Rutherford L.P. a convenu de payer aux anciens propriétaires, dont une portion de 50 % à une filiale du gestionnaire, après l'expiration du contrat de vente d'électricité de Rutherford Creek, un certain montant. Ce montant est en fonction de la différence entre le prix de vente d'électricité alors en vigueur et le dernier prix de vente d'électricité aux termes du contrat, ajusté à chaque année après la fin de ce contrat, de 50 % de l'augmentation ou de la baisse de l'IPC au cours des douze derniers mois. Ce montant doit correspondre à 70 % du revenu brut attribuable à cette différence, pour la période de 20 ans suivant l'expiration du contrat de vente d'électricité, s'accumulera annuellement et sera versé trimestriellement au cours de l'année suivante. La portion du paiement correspondra à 60 % du revenu brut attribuable à cette différence après la période de 20 ans. Cette obligation est garantie par la centrale de Rutherford Creek mais subordonnée à l'emprunt à terme de 50 000 000 \$ décrit à la note 11.

- f) Le Fonds, collectivement avec TransCanada Energy Ltd. (« TransCanada ») (les montants décrits représentent la part du Fonds qui est de 38 %), a conclu via ses parcs éoliens des contrats d'obligations d'achat pour des montants de 3 127 328 \$. De plus des contrats de redevances, à être versées aux propriétaires de terrains utilisés pour les parcs éoliens sur la durée restante des contrats de location, lesquels viennent à échéance en novembre 2031 ont été conclus pour un montant de 3 397 506 \$. En outre, d'autres engagements ont été signés concernant des montants à mettre de côté pour le démantèlement des composantes des parcs éoliens ainsi que des engagements envers certaines municipalités environnantes pour un total de 4 944 168 \$. Le prêteur d'AAV S.E.C. a mis à sa disponibilité une facilité de crédit de 1 200 000 \$ pour émettre des lettres de crédit. En date du 31 décembre 2008, un montant de 763 800 \$ a été utilisé pour émettre une lettre de crédit.
- g) À titre de propriétaire indivis de 38 % des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau, le Fonds est indirectement partie à une convention de séparation qui définit la procédure à suivre si un des propriétaires demandait la séparation de tous les projets éoliens détenus en copropriété par eux. Après l'achèvement complet de ces deux projets, la convention de séparation permet à l'un ou l'autre des copropriétaires, du 31^{ième} au 60^{ième} jour suivant la date de l'achèvement complet du second projet (soit le parc éolien L'Anse-à-Valleau) de demander la séparation de tous les projets éoliens détenus en copropriété indivise. Le Fonds ne peut déclencher l'application de la convention de séparation sans l'accord du gestionnaire. Si une demande de séparation est présentée, le parc éolien ayant la valeur marchande la moins élevée des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau sera attribué au Fonds. Les parties se verseraient alors mutuellement une compensation sur la différence.

21. Instruments financiers :

a) Divulgations ayant trait à la juste valeur marchande :

Des estimations concernant la juste valeur marchande sont effectuées à des moments bien précis, et ce, à l'aide des renseignements disponibles au sujet de l'instrument financier visé. Ces estimations étant subjectives de par leur nature, celles-ci peuvent rarement être établies avec précision.

Au moment de dresser son bilan, le Fonds a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison de leur maturité rapprochée.

En ce qui concerne les dettes à long terme à taux variables, les valeurs comptables sont supérieures d'environ 22 000 000 \$ à leurs justes valeurs marchandes selon la courbe des taux swap au 31 décembre 2008 majorée d'une prime de risque de 4 % pour un total variant entre 5,0 % et 7,2 %. Pour les dettes à taux fixes, les valeurs comptables sont inférieures d'environ 1 500 000 \$ à leurs justes valeurs marchandes en tenant compte d'un taux d'actualisation de 6,7 %.

b) Risque de taux d'intérêts :

Le Fonds détient des contrats de couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêts sur sa dette à long terme. Les taux variables sur ces contrats représentent les taux d'intérêts des dettes s'y rapportant excluant la marge applicable.

Au cours de l'année 2008, le Fonds a conclu deux contrats swap, l'un de 52 600 000 \$ et l'autre de 30 000 000 \$, venant tous deux à échéances en juin 2018, lui permettant d'éliminer son exposition aux taux d'intérêts variables. Ces contrats permettent au Fonds de payer des intérêts fixes équivalents à 4,27 % et 4,41 % respectivement jusqu'à leur échéance.

Les termes de ces contrats sont les suivants :

Montant notionnel des contrats swap	Option de sortie	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Swap de taux d'intérêts à taux de 3,96 % à 4,09 %, échéants en juin 2015	Aucune	15 000 000 \$	15 000 000 \$
Swap de taux d'intérêts à taux de 4,27 %, échéant en novembre 2016	Aucune	3 000 000	3 000 000
Swap de taux d'intérêts à taux de 4,27 %, échéant en juin 2018	Juin 2013	52 600 000	-
Swap de taux d'intérêts à taux de 4,41 %, échéant en juin 2018	Juin 2013	30 000 000	-
Swap de taux d'intérêts à taux de 4,93 %, amortis jusqu'en mars 2026	Aucune	52 110 000	54 025 000
		152 710 000 \$	72 025 000 \$

Les swaps échéant en juin 2018 ont une option de sortie mutuellement exerçable en 2013.

Le Fonds détenait aussi un contrat à terme de gré à gré sur obligations, utilisant comme obligation de référence l'obligation du Canada 8 % échéant le 1^{er} juin 2023. Ce contrat à terme d'un montant nominal de 32 500 000 \$ est venu à échéance durant l'année 2008 au même moment où la dette de BDS S.E.C. était refinancée.

La portion de la dette du Fonds à taux d'intérêts variables et qui n'est pas couverte par les contrats swap est d'environ 20 000 000 \$. Une variation de 1 % des taux d'intérêts aurait un effet annuel d'environ 200 000 \$ sur les résultats avant impôts du Fonds.

c) Risque de crédit :

Les risques de crédit découlent de la possibilité que des pertes soient subies du fait qu'une partie ne respecte pas les modalités contractuelles la liant.

La trésorerie et équivalents de trésorerie est majoritairement détenue auprès de grandes institutions financières canadiennes et dans une moindre mesure dans d'importantes institutions financières américaines.

Les débiteurs du Fonds et les risques qui leurs sont rattachés sont décrits plus en détails à la note 4.

Les comptes de réserves et les risques qui leurs sont rattachés sont décrits plus en détails à la note 6.

Les instruments financiers dérivés et les risques qui leurs sont rattachés sont décrits plus en détails à la note 9.

d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est lié à la capacité du Fonds à rencontrer les paiements des passifs au fur et à mesure qu'ils se présentent. Certaines clauses restrictives des contrats d'emprunts à long terme pourraient également empêcher le Fonds de rapatrier l'encaisse provenant de certaines de ses filiales.

Le Fonds possédait un fonds de roulement pratiquement nul au 31 décembre 2008. S'il y a lieu, le Fonds peut avoir recours à une facilité de crédit bancaire, décrite à la note 10, dont 9 167 800 \$ était disponible au 31 décembre 2008. De plus, advenant une baisse des revenus due à une production inférieure, ou des bris importants, le Fonds possède des comptes de réserves, décrits à la note 6, qu'il pourrait utiliser et est couvert par des régimes d'assurances. Le Fonds estime donc que son fonds de roulement actuel est suffisant pour rencontrer tous ses besoins.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers :

Échéances des passifs financiers			
	Jusqu'à 3 mois	Plus de trois mois mais moins d'un an	Plus d'un an mais moins de cinq ans
Créditeurs et charges à payer	9 618 818 \$	1 916 336 \$	- \$
Distributions payables aux porteurs de parts	2 449 376	-	-
Instruments financiers dérivés échéants à moins d'un an	1 134 839	3 455 922	-
Instruments financiers dérivés	-	-	14 150 054
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	623 728	1 939 307	-
Dette à long terme	-	-	136 735 156
Total	13 826 761 \$	7 311 565 \$	150 885 210 \$

e) Risque de marché :

Le risque de marché est lié aux fluctuations de juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut les risques de change et de taux d'intérêts, décrits sous des rubriques distinctes, et les autres risques de prix. Les clauses d'inflation des prix de vente incorporées aux contrats d'achat d'électricité avec Hydro-Québec sont limitées à 6 % annuellement. L'inflation a normalement un effet bénéfique pour le Fonds puisque l'augmentation des prix de vente qui en résulte excède l'augmentation des frais d'exploitation variables.

f) Compensation des prêts de IHI :

Avant son acquisition par le Fonds le 29 mai 2008 (voir note 3a), IHI était une filiale en propriété exclusive de Groupe TD Capital Limitée. La Fiducie d'exploitation est un créancier d'IHI et les distributions reçues par IHI pour sa participation dans Holding Innergex S.E.C. sont appliquées au remboursement des prêts d'IHI. Aux fins de la présentation, les intérêts créditeurs attribuables aux prêts d'IHI étaient présentés après déduction des intérêts débiteurs payés par Holding Innergex S.E.C. à l'égard de ses obligations envers IHI, et ce, conformément aux modalités des parts de société en commandite détenues par IHI. Holding Innergex S.E.C. dispose d'un droit avec force exécutoire d'affecter, en compensation de ses obligations de distribution envers IHI aux termes du contrat de société en commandite de Holding Innergex S.E.C., tout montant payé à la Fiducie d'exploitation afin de combler un défaut de paiement de la part d'IHI aux termes des prêts d'IHI. Le Fonds prévoyait réaliser ces éléments d'actif et régler les éléments de passif connexes simultanément au cours des termes restants respectifs des prêts d'IHI. Le montant des prêts de IHI était compensé avec la participation de IHI dans Holding Innergex S.E.C. qui était traité comme une dette envers IHI.

Les modalités de distribution et de remboursement de chacun des instruments financiers payables par Holding Innergex S.E.C. sont corrélées avec un des prêts payables par IHI à la Fiducie d'exploitation. Ces prêts étant maintenant entre des filiales du Fonds, ils sont éliminés lors de la consolidation. Jusqu'à son acquisition, les prêts de IHI payables à la Fiducie d'exploitation et compensés avec la participation de IHI dans Holding Innergex S.E.C. étaient les suivants :

Compensation des prêts de IHI - capital	31 décembre 2008	31 décembre 2007
St-Paulin 5,28 % échéant le 1 ^{er} décembre 2014	- \$	7 375 005 \$
Portneuf 5,19 % échéant le 1 ^{er} mai 2021	-	53 472 725
Chaudière tranche 1, taux de 4,55 % échéant le 1 ^{er} mars 2019	-	31 811 106
Chaudière tranche 2, taux de 4,51 % échéant le 1 ^{er} mars 2019	-	2 662 654
	- \$	95 321 490 \$

Les dépenses d'intérêts payables par IHI à la Fiducie d'exploitation et compensées avec les dépenses d'intérêts payables par Holding Innergex S.E.C. à IHI avant son acquisition par le Fonds le 29 mai 2008, étaient les suivantes :

Compensation des prêts de IHI - Intérêts	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007
St-Paulin 5,28 % échéant le 1 ^{er} décembre 2014	158 994 \$	414 235 \$
Portneuf 5,19 % échéant le 1 ^{er} mai 2021	1 146 154	2 851 877
Chaudière tranche 1, taux de 4,55 % échéant le 1 ^{er} mars 2019	596 541	1 501 479
Chaudière tranche 2, taux de 4,51 % échéant le 1 ^{er} mars 2019	49 470	124 529
	1 951 159 \$	4 892 120 \$

g) Risque de change :

Le risque de change est lié à la fluctuation de la devise américaine en regard de la devise canadienne. Le Fonds possède des filiales aux États-Unis. Les revenus générés par ces filiales, nets des dépenses qu'elles encourent, sont rapatriés en partie au Canada. Une partie de la dette du Fonds est libellée en \$US. Les fonds rapatriés et non requis pour le service de la dette libellée en \$US sont convertis en \$CA au taux de change en vigueur à la conversion. Le risque net du Fonds est estimé à 10 000 \$ pour chaque hausse de 1 % de la valeur de la devise canadienne vis-à-vis la devise américaine.

Le Fonds utilise une portion de sa dette libellée en \$US comme couverture de son placement dans sa filiale, tel que décrit à la note 1 k).

22. Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, le but premier du Fonds est d'assurer la stabilité et le maintien de l'encaisse distribuable nette payable à ses porteurs de parts et, dans la mesure du possible, d'accroître l'encaisse distribuable nette par part.

Le Fonds compte atteindre ses objectifs :

- en préservant la capacité de production et en améliorant l'exploitation de ses centrales hydroélectriques et parcs éoliens; et
- en acquérant ou en investissant dans de nouvelles installations de production d'énergie.

Le Fonds préserve sa capacité de production en investissant les sommes nécessaires pour maintenir ses équipements en bon état et y apporter des améliorations continues. Il investit également des sommes annuelles qui s'élèvent à environ 980 000 \$, dans la réserve pour réparations majeures. Ceci devrait permettre de financer les réparations majeures des centrales ou des parcs éoliens qui seraient nécessaires au maintien de la capacité de production du Fonds.

Le Fonds détermine le montant du capital requis, et son allocation entre dette et capitaux propres, lors de l'acquisition de nouvelles installations de production d'énergie en fonction des caractéristiques propres de stabilité et de croissance de celles-ci. Cette détermination s'effectue afin d'accroître l'encaisse distribuable nette par part tout en maintenant un niveau d'endettement acceptable.

Le Fonds détient un compte de réserve hydrologique/éolienne. Ce compte pourrait être utilisé dans le cas où l'encaisse distribuable nette pour n'importe quelle année serait moindre que prévu en raison des fluctuations normales d'hydrologie ou de régime de vent, ou d'autres facteurs imprévus. Finalement, le Fonds détient un compte de réserve de nivellement pour augmenter l'encaisse distribuable pendant un certain nombre d'années.

23. Information sectorielle :

a) Secteurs géographiques

Le Fonds exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Les informations par secteurs géographiques sont les suivantes :

Produits d'exploitation bruts	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007	
Canada	56 663 198	\$	37 192 313	\$
États-Unis	2 767 263		3 179 328	
	59 430 461	\$	40 371 641	\$

Immobilisations et actifs incorporels	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
Immobilisations				
Canada	339 488 480	\$	341 863 607	\$
États-Unis	5 729 745		4 809 036	
	345 218 225	\$	346 672 643	\$
Actifs incorporels:				
Canada	127 552 048	\$	136 952 992	\$
États-Unis	2 025 019		1 724 769	
	129 577 067	\$	138 677 761	\$

b) Secteurs isolables

Le Fonds compte deux secteurs isolables, soit la production hydroélectrique et la production éolienne.

Le Fonds a acquis une participation de 38 % dans les parcs éoliens le 6 décembre 2007. Il n'y avait donc pas de secteurs isolables avant cette date.

Le secteur de la production hydroélectrique vend de l'électricité produite par des centrales hydroélectriques à des services publics. Le secteur de la production éolienne vend de l'électricité générée par des parcs éoliens à des services publics.

Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. Le Fonds évalue le rendement en fonction du bénéfice avant intérêts, provision pour impôts, amortissement, autres dépenses et revenus et participation minoritaire (« BAIIA »).

Les secteurs isolables du Fonds exploitent leurs activités en utilisant différents moyens de production ou types d'activités qui sont gérés par différentes équipes puisque les habiletés d'exploitation requises sont différentes pour chacun d'eux.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008			
Secteurs isolables	Production hydroélectrique	Production éolienne	Total
Produits d'exploitation bruts provenant de clients externes	42 690 509 \$	16 739 952 \$	59 430 461 \$
Charges d'exploitation	7 037 467	2 024 643	9 062 110
Bénéfice d'exploitation	35 653 042 \$	14 715 309 \$	50 368 351 \$
Frais généraux et d'administration	2 447 551	823 304	3 270 855
BAIIA	33 205 491 \$	13 892 005 \$	47 097 496 \$
Actifs à long terme	325 863 217 \$	182 995 356 \$	508,858,573 \$
Total des actifs	339 979 718 \$	190 027 908 \$	530 007 626 \$
Acquisitions d'immobilisations	250 156 \$	626 707 \$	876 863 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007			
Secteurs isolables	Production hydroélectrique	Production éolienne	Total
Produits d'exploitation bruts provenant de clients externes	38 948 602 \$	1 423 039 \$	40 371 641 \$
Charges d'exploitation	6 201 371	176 570	6 377 941
Bénéfice d'exploitation	32 747 231 \$	1 246 469 \$	33 993 700 \$
Frais généraux et d'administration	2 651 794	48 673	2 700 467
BAIIA	30 095 437 \$	1 197 796 \$	31 293 233 \$
Actifs à long terme	320 447 355 \$	188 951 152 \$	509 398 507 \$
Total des actifs	337 411 374 \$	210 144 583 \$	547 555 957 \$
Acquisitions d'immobilisations	37 694 \$	- \$	37 694 \$

24. Activités des coentreprises :

Les états financiers consolidés du Fonds comprennent sa quote-part de 38 % de l'actif, du passif, des produits et des charges des activités des coentreprises soit les parcs éoliens Baie-des-Sables et L'Anse-à-Valleau. Le Fonds a acquis sa quote-part des coentreprises le 6 décembre 2007. Il n'y avait donc pas de quote-part pour la plus grande partie de l'année 2007.

La quote-part est la suivante :	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actif		
À court terme	5 676 034 \$	11 992 490 \$
À long terme	132 281 828 \$	137 447 546 \$
Passif		
À court terme	3 165 303 \$	5 051 214 \$
À long terme	1 035 092 \$	954 707 \$
Résultats		
Produits	16 739 952 \$	1 423 039 \$
Charges	8 311 242 \$	593 213
Bénéfice net	8 428 710 \$	829 826 \$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	19 679 489 \$	4 090 634 \$
Activités de financement	- \$	- \$
Activités d'investissement	(904 784) \$	- \$

25. Chiffres correspondants :

Certains montants ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation financière adoptée pour l'exercice en cours.